

Description du Cyclomoteur MOTOCONFORT "SPECIALE 50" Type SP 50

Construit par "LA MOTOCONFORT"

16, Rue Lesault - PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7009

Marque. — MOTOCONFORT — **Type.** — SP 50 — **Genre.** CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises. (y compris le conducteur). — 1. Possibilité d'adapter un tan-sad ou de monter une selle biplace. Le nombre de places assises passe alors à 2.

Nom et adresse du constructeur. — LA MOTOCONFORT, 16, rue Lesault à PANTIN (Seine).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie soudée.

Fourche. — Télescopique.

Roues. — A rayons munies de pneumatiques de 23 x 2.

Pédalier. — A roue de 32 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, un pignon à roue libre de 20 dents, solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement. — 1 m. 09.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1,71 m. - Largeur 0, m. 50

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,11 m.

Poids du véhicule. — 49 kgs.

3. - MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39 m/m - Course 41,8 m/m - Cylindrée 49,933 cm³.

Taux de compression. — 8,6.

Puissance administrative. — 1 CV.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir. — En tôle d'acier, soudé, contenance 8 L. 900, à cheval sur la partie avant du cadre. Fermé par bouchon expandeur.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 6.000 t/mn. Correspondant au couple maximum 3.500 t/mn. Correspondant à la puissance maximum 6.000 t/mn. Régime maximum sur route 5.700 t/mn.

Echappement. — Un tube du type "tromblon", d'un diamètre croissant progressivement de 22 à 63 mm intérieur, de 250 mm de long, débouche dans un pot cylindrique d'un volume égal à 0 l. 650 environ. Le pot contient trois diaphragmes percés de trous et un tube également percé de trous délimitant 3 chambres de détente de volumes différents. La sortie est effectuée par un tube de 11 mm de diamètre intérieur, et de 55 mm de long. Le volume total du dispositif d'échappement est de 1 litre environ. Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 25 Octobre 1962, est inférieur à 76 dBA.

Alimentation du moteur. — Carburateur GURTNER à passage de 12 mm. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage. — Par volant magnétique NOVI, à haute tension.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Un décompresseur est conjugué avec la poignée tournante droite, commandant les gaz.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 t/mn.

Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 18 x 8 une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 48 dents solidaire du moyeu arrière de la bicyclette.

Dispositif de point mort. — Un bouton tournant situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon de 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation de la bicyclette. Le cyclomoteur comporte un changement de vitesse automatique par poulie extensible commandée par billes centrifugées. Le moteur est monté basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort pincette qui assure la tension de la courroie.

Démultiplication. —

$$\text{Petite vitesse : } \frac{242}{48,5} \times \frac{48}{11} = 21,7$$

$$\text{Grande vitesse : } \frac{242}{87} \times \frac{48}{11} = 12,1$$

Nombre de vitesses : Infini.

Avec des pneumatiques de 23 x 2 (dont la circonférence sous charge est de 1 m. 76) au régime du moteur de 1 000 tours-minute, la vitesse atteinte est de :

Petite vitesse : 4,9 km/h. — Grande vitesse : 8,7 km/h.

Au régime maximum du moteur sur route, avec variateur la vitesse maximum du véhicule ressort à 49,5 km/h.

Indicateur de vitesse. — Encastré dans le phare.

5. - SUSPENSION

Avant. — Fourche télescopique.

Arrière. — Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques à ressorts.

6. - FREINAGE

Frein avant. — A tambour avec segments intérieurs, diamètre 100 $\frac{m}{m}$, commandé par un levier à main droite et par câble.
Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 $\frac{m}{m}$ commandé par un levier à main gauche et par câble.

Surface de freinage. — Avant : 37 cm² Arrière : 37 cm².

7. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Équipement électrique. — Le volant magnétique alimente sous 6 volts une lanterne de 100 $\frac{m}{m}$ de diamètre à lampe jaune et une lanterne arrière rouge qui complète l'équipement.

Catadioptré. — Le véhicule est muni d'un catadioptré agréé par l'Administration sous le n° T.P.V. 316.

8. - DIVERS

Le volant magnétique alimente un avertisseur électrique.

Antiparasitage. — Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé pour lui par la R.T.F.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur l'**ailette supérieure droite** de la culasse portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro du moteur, l'indication "Cyclo" ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Le numéro du cyclomoteur est frappé sur la patte arrière droite du cadre servant à la fixation du moteur.

Le numérotage dans la série du type a commencé au numéro 50.000.001.

PROCES-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, les 30 Novembre et 9 Décembre 1960, que le véhicule N° 2.458.001 à moteur N° 2.803.299 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOCONFORT type SP 50 satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.104, R.188 et R.194 à R.199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé
Enregistré sous le N° A.A. 624-60
A Paris, le 23 Décembre 1960
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(Signé : Héliot)

Vu :
Paris, le 23 Décembre 1960
L'Ingénieur des Mines,
(Signé : Fredy)

A Paris, le 23 Décembre 1960
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
(Signé : Flageolet)

REG. AU. 1263-63. — La notice ci-dessus, précédant le proces-verbal de réception a été mise à jour conformément aux lettres ministérielles des 2 Octobre et 3 Décembre 1930 et à l'arrêté ministériel du 17 Juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites et aucun changement n'a été apporté aux éléments servant de base pour le calcul de la puissance.

Cette mise à jour est applicable aux véhicules dont le N° dans la série commence au N° 50.000.001.

Vu et approuvé,
Enregistré sous le N° AU. 1263-63
A Paris, le 30 Janvier 1964
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(Signé : Samuel-Lajeunesse)

Vu :
Paris, le 30 Janvier 1964
L'Ingénieur des Mines,
(Signé : Arnouil)

A Paris, le 30 Janvier 1964
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
(Signé : Flageolet)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je, soussigné, Madame VINCENT, représentante dûment accréditée de "LA MOTOCONFORT"
16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeur, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur.

2 Marque : Motoconfort

3 Type : SP 50

4 N° dans la série du type :

cadre moteur

5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps

5 bis Cylindrée (en cm³) : 49,933 cm³
2 ou 4 temps : 2 temps

6 Puissance administrative : 1 CV.

7 Carrosserie :

8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1

9 Charge utile :

10 Poids à vide : 49 kgs

11 Poids total autorisé en charge :

du véhicule isolé :

d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le

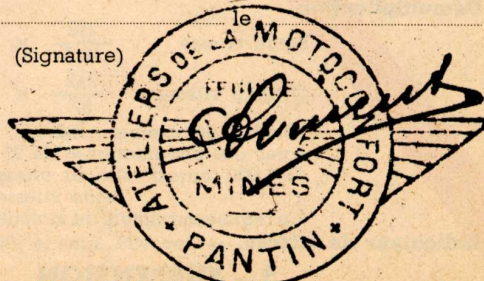
pour être livré à

L'authenticité de ce certificat n'est
garantie que s'il porte sur la signature
le cachet du
modèle ci-
contre.



Fait à

(Signature)



"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 26, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".